



Les salariés protégés

Formation Vendredi 30 janvier 2026 Pôle Social



Formateurs

Monsieur Gilles Dedessus-Le-Moustier Maître de conférences HDR – Faculté de droit et de science politique de Rennes.
Programme établi pour l'Association Alta-Juris International en collaboration avec Maître Hubert EVRARD, Avocat, Responsable pédagogique



Objectifs

A l'issue de la journée de formation, les stagiaires connaîtront les règles relatives au statut des représentants du personnel. Ces règles concernent la détermination des salariés protégés, la protection contre le licenciement (modalités de la procédure statutaire) et la protection contre les mesures autres que le licenciement. Les stagiaires sauront les appliquer. Et seront en capacité de les mettre en application .



Méthode pédagogique

Formation associant les aspects théoriques et les implications pratiques
Petit groupe (maximum 20 participants), présentiel, pédagogie expositive



Outils pédagogiques

Support pédagogique édité et distribué avant la formation
Moyens techniques : Salle de formation adaptée, vidéo projecteur, Paper Board
Le formateur crée un support pédagogique Powerpoint. Celui-ci est projeté sur écran ainsi que des Exercices au format Word diffusés en début de séance pour des questions/réponses sur des cas pratiques



Modalités d'évaluation

Questionnaire de satisfaction
Attestation de suivi
Auto-évaluation

Alta-Juris International

2 rue de Penthièvre

75008 PARIS

Tél : 01.53.04.08.85

Email : altajuris@altajuris.com

Site Internet : www.altajuris.com

Identifiant SIRET : 438 324 204 00041

Organisme de formation : Certifié QUALIOPI sous le numéro F1612

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11755278475 auprès du Préfet de région d'Ile-de-France

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Public



Avocat et/ou Juriste généraliste

Prérequis

Les fondamentaux du droit du travail (relations individuelles et relations collectives)
La formation est assurée en langue française.



Date, heures, lieu

Vendredi 30 janvier 2026
De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h



Siège Alta-Juris International
2 rue de Penthièvre – 75008 PARIS



Tarif

Voir la Convention de Formation



Informations

ALTA-JURIS INTERNATIONAL
2 rue de Penthièvre
75008 PARIS

Tel : 01.53.04.08.85

Mail : altajuris@altajuris.com



Introduction (30 mn)

- Présentation du statut légal protecteur

1ère partie : Les personnes protégées (3h)

- *Représentants élus du personnel*
- *Représentants syndicaux et salariés mandatés*
- *Autres salariés protégés*

2ème partie : Protection contre le licenciement (2h)

- Nécessité d'une autorisation administrative de licencier
- Modalités de la procédure statutaire
- Conséquences d'un licenciement non autorisé

3ème partie : Protection contre les mesures autres que le licenciement (1h30)

- **Modification du contrat de travail**
- **Cessation des CDD**
- **Transfert d'activités**
- **Interdiction des discriminations**

Focus : analyse de la jurisprudence récente relative aux salariés protégés